



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2023-004813
Dossier suivi par : Véronique THERRY
Tél : +33374271449
Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr

13.04.2023*000978

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN
Président de la Communauté
d'Agglomération Creil - Sud Oise
24 rue de la Villageoise
CS 40081
60106 CREIL CEDEX

Lille, le **11 AVR. 2023**

Objet : Demande d'avis du Conseil régional sur le projet PCAET de la Communauté d'Agglomération de Creil Sud-Oise

A l'attention de Monsieur Ulrich ALLOU

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre territoire.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts de France a été adopté le 3 août 2020, la Région se doit d'évaluer la prise en compte par le PCAET des objectifs de ce schéma ainsi que la compatibilité avec ses règles. Je tiens tout d'abord à souligner l'importance du travail effectué par votre territoire pour construire ce projet volontariste dans différents domaines.

Les documents qui constituent votre projet sont clairs et de qualité.

Votre plan d'actions est ambitieux notamment dans le domaine de la mobilité mais aussi dans l'exemplarité des collectivités locales. Votre EPCI a d'ailleurs déjà engagé plusieurs actions énoncées.

Néanmoins, je me dois de vous indiquer que les objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre sont inférieurs à ceux du SRADDET aux horizons 2030 et 2050 et ne sont pas suffisants.

De même, les objectifs de votre projet en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération sont inférieurs à ceux du SRADDET avec une couverture des consommations énergétiques du territoire égale à 17,1% en 2031 et à 31,5% en 2050.

Votre PCAET, conformément à la réglementation, comprend un plan Air et analyse l'opportunité de mise en place de zones de faibles émissions liées à la mobilité. Malgré une diminution observée des polluants atmosphériques, votre territoire reste exposé à des niveaux de pollutions en dioxyde de soufre et composés organiques non volatils supérieurs à ceux fixés par le PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et du SRADDET à l'horizon 2030.

Votre plan d'actions est clair, bien construit et dense. Sa mise en œuvre implique des engagements financiers potentiellement importants dont l'estimation aurait pu être présentée. Votre projet prend cependant bien en compte la préoccupation de la mobilisation des



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

financements potentiels des actions, en s'appuyant sur l'ensemble des politiques publiques existantes.

Votre plan d'actions propose bien des indicateurs de suivi mais il gagnerait à préciser, lorsque c'est compatible avec l'action, les objectifs de réalisation en précisant les échéances temporelles.

A titre d'exemple, en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments, je me permets de vous indiquer que les objectifs du SRADDET dans le domaine de la réhabilitation du bâti visent d'ici 2030, entre 70 et 80% du parc en priorisant les logements en catégorie F et G au niveau BBC compatible et, d'ici 2050, 100% du parc pour tendre vers le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) sauf particularités (contraintes architecturales et techniques, faisabilité technico-économique liée notamment à la valeur vénale des logements). Je vous invite à en tenir compte et à mettre en place des indicateurs quantitatifs de réalisation lorsque les actions inscrites dans votre PCAET dans ce domaine auront été mises en place.

Cela étant, j'approuve complètement votre souhait de mettre en place une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs du territoire à travers le conseil de développement et de transition écologique de votre territoire et de vous doter d'un outil de suivi adapté. La bonne gouvernance du projet est en effet un gage de réussite.

Votre projet comporte les actions essentielles pour l'adaptation de votre territoire au changement climatique en s'appuyant sur la préservation des milieux naturels, la protection de la ressource en eau et la gestion intégrée des eaux pluviales.

D'une manière générale, votre Communauté d'agglomération a su tirer parti du PCAET dans différents domaines pour atténuer son empreinte carbone et améliorer la qualité de vie de ses habitants. La volonté de votre EPCI d'accompagner les communes pour la prise en compte des enjeux Climat, Air, Energie dans l'ensemble des opérations d'aménagement (action 23) et le troisième axe stratégique du plan d'action me paraissent tout à fait essentiels pour garantir la réussite de votre projet.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région qui, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tient aux côtés des territoires pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Guislain CAMBIER

Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles

